

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.23

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

CONVENTION DE PARTENARIAT AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Philippe CHARPILLET, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

ABSENTS REPRESENTES:

Mme Emmanuelle GUAJARDO FILIPPI donne pouvoir à Mme CORDIER M. Eric DUPRAT donne pouvoir à M. José FERNANDES Mme Michèle CHARREYRE donne pouvoir à Mme Véronique DORE RENOUST Mme Valérie CHAILLIE donne pouvoir à M. Christian DUPRE

ABSENTS:

Mme Nadine WILLEMET Mme Morgane BENOIST Mme Elodie FLANDRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur TIGHIOUARET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23 NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 16 NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 20

DATE DE LA CONVOCATION : 4 avril 2025

REÇU EN PREFECTURE 1e 22/84/2825 Application agréée E-legalite.com

CONVENTION DE PARTENARIAT AGENCE POSTALE COMMUNALE

VIJ le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 30 juin 2015, portant approbation de la convention de partenariat relative à l'installation d'une agence postale communale,

VU la délibération en date du 13 octobre 2022, portant renouvellement de ce partenariat,

CONSIDERANT qu'une nouvelle convention type a été élaborée par La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat et qu'il convient donc de la renouveler,

Sur proposition de Madame le Maire, Le conseil municipal de Saint-Vrain, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- > AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale;
- > DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif pour chaque exercice.

Fait à Saint-Vrain, le 10 avril 2025

Le Maire,
Corinne CORDIER

-			· ·	,			•	
٠,	A 101		10	OVACI	ITAIRA	9	nrec	•
	CH	. 1	10	exéci	HUIL	-a	DI CO	

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RECU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com